

# LE PRIX COURANT

REVUE HEBDOMADAIRE

Du Commerce, de la Finance, de l'Industrie, de la Propriété Foncière et des Assurances

VOL. XX

MONTRÉAL, VENDREDI, 30 AVRIL 1897

No 9

2381... MOYENNE DE 1896 ABONNÉS RÉGULIERS... 2381

## Ça et là.

**Le nouveau tarif** Les changements apportés au tarif sont l'objet de nombreuses critiques; il fallait s'y attendre. Pour les libres-échangistes, il est trop protecteurs et pour les manufacturiers qui voient leurs industries moins protégées ils orientent volontiers à la persécution.

Quelques manufactures menacent de fermer leurs portes. Quand le premier moment de dépit sera passé, peut-être trouveront-elles le moyen de subsister, malgré la concurrence qu'elles pourront craindre de l'étranger.

Les cultivateurs ont été surtout favorisés par le nouveau tarif, les droits ont diminué sur l'outillage de la ferme; ils ont été enlevés sur le fil de fer pour clôture et le fil d'engrègement, après un certain délai. Le blé-d'inde est admis en franchise, sauf pour les fins de distillation. Cette mesure est loin de rencontrer l'approbation qu'espérait le gouvernement, car si les provinces de l'est ne cultivent pas ce grain qui n'y murit pas, il n'en est pas de même dans le Haut-Canada qui aura à lutter contre le produit américain. On prétend également qu'une baisse sur le prix de l'orge et des pois sera rendue nécessaire par suite de cette même mesure et que nos cultivateurs seront frappés du même coup, les deux articles en leur laissant déjà pas une marge suffisante aux prix actuels.

L'ouvrier n'a pas été oublié; pour lui, on a abaissé le tarif du sucre; si on a cru le favoriser par les modifications au tarif sur le riz, il semble qu'on ait commis une erreur, car les droits tels qu'ils sont établis ne permettront plus l'importation des riz de qualité à bon marché et on s'attend à ce qu'il y ait une augmentation de ½ par lb. sur les plus bas prix payés aujourd'hui dans le

## LE PRIX COURANT

A. & H. LIONAIS, - ÉDITEURS-PROPRIÉTAIRES.

Chambre 401, Bâtisse "New York Life."

Téléphone No 2547. Boîte de Poste No 917

Montréal, Canada.

### ABONNEMENTS

(Strictement payables d'avance.)

Montréal et Banlieu, un an \$1 00

Canada et États-Unis, un an 1 50

France et Union Postale, un an (15 francs) 3 00

Tout abonnement est considéré comme renouvelé faute d'avis contraire 15 jours avant l'expiration.

L'abonnement ne cesse que sur un ordre écrit adressé au bureau même du journal.

Il n'est pas donné suite à un ordre de discontinuer tant que les arrérages et l'année en cours ne sont pas payés.

Adresser toutes communications comme suit :

**LE PRIX COURANT,**

Montréal.

commerce. La qualité y gagnera, il est vrai, mais combien de gens préféreraient avoir une qualité de moindre choix en payant moins cher. Les droits sur l'huile de pétrole ont été abaissés de 1c pour l'ouvrier; il s'attendait à mieux, mais il faut compter que le pétrole existe dans le pays et le gouvernement a cru devoir laisser une large protection aux capitaux engagés dans cette industrie.

L'industrie des produits du fer, celle des tabacs et celle des lainages font entendre les plus fortes plaintes, les députations des fabricants se succèdent à Ottawa. Des remaniements ne sont pas impossibles dans la discussion en comité du nouveau tarif.

Il n'est plus question d'Expositions de l'Exposition Internationale de Montréal; elle semble morte et enterrée. C'est un fâcheux contretemps pour notre ville, notre province et le Canada tout entier. Nous avons besoin de nous faire connaître au dehors, nous et nos ressources et l'exposition aurait attiré ici des milliers de visiteurs qui, s'ils savent l'existence dans l'Amérique du Nord d'un pays qu'on nomme le Canada, ne connais-

sent ni nos produits naturels, ni ceux de notre fabrication.

Nous avons encore, il est vrai, un moyen de faire connaître nos ressources et toutes nos ressources, en participant largement à l'Exposition de 1900, à Paris; espérons que pendant la session actuelle les crédits nécessaires seront votés afin que nos producteurs puissent d'ores et déjà se préparer en connaissance de cause. Toutes les grandes puissances ont déjà fait parvenir au gouvernement français leur participation à cet événement, d'autres moins importantes l'ont également fait, mais le Canada n'a encore rien dit. Son gouvernement doit parler sans retard.

**Le système métrique** Le gouvernement a déclaré sur une question qui lui avait été faite par un des membres de la Chambre, qu'il n'avait pas l'intention d'adopter le système métrique des poids et mesures comme système légal unique. Nous regrettons cette déclaration quand les autres nations prennent au contraire les moyens nécessaires de rendre ce système obligatoire à brève échéance. Son adoption au Canada nous rendrait plus aptes à augmenter notre commerce extérieur avec les nations autres que l'Angleterre et les États-Unis, les deux seuls grands pays qui aient encore aujourd'hui conservé un système de poids et mesures qui semble avoir fait son temps. Évidemment, nos relations commerciales avec ces deux pays nous permettent encore de nous en tenir aux mesures et poids actuels, mais avec les projets de traités de commerce qui percent dans les déclarations du gouvernement à propos du nouveau tarif, il serait bon de se préparer. On pourrait tout au moins, ce nous semble, rendre obligatoire dans les écoles, l'enseignement du système métrique; ce serait un progrès.